



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)



Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : [mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr)

Site : [aubeterresurdronne.com](http://aubeterresurdronne.com)

N°A\_001\_2018

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER  
RUE BARBECANE  
PENDANT LES TRAVAUX DE LA RUE BARBECANE**

Le Maire de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE,

Vu les articles L2212-1 et L 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité du public, lors des travaux d'aménagement Paysager de la rue Barbecane, effectués par l'entreprise JEAN Christian de ANNESSE-ET-BEAULIEU (Dordogne).

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1° :**

**A compter du lundi 8 janvier 2018, 8 heures et pour toute la durée des travaux**, la circulation et le stationnement seront interdits :

- Rue Barbecane.

**ARTICLE 2° :**

Des barrières signalant cette interdiction seront placées aux endroits appropriés et le présent arrêté y sera affiché.

**ARTICLE 3° :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa notification.

**ARTICLE 4° :**

Le chef de la Communauté de Brigade de la Gendarmerie de CHALAIS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5° :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de Communauté de Brigades Territoriales de Chalais,

Fait à AUBETERRE-SUR-DRONNE, le 04/01/2018.

Le Maire,



Jacques MERCIER.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
Reçu en Préfecture le :  
Publié et/ou Notifié le : 04/01/2018  
Le Maire,*